



OBSERVATOIRE STATISTIQUE TRANSFRONTALIER - FICHE 1 - 2025

NIVEAUX DE VIE ET INÉGALITÉS DE REVENUS DANS LE GRAND GENÈVE



L'agglomération transfrontalière du Grand Genève, composée du Pôle métropolitain du Genevois français (PMGF), du canton de Genève et du district de Nyon, présente de fortes disparités en termes de niveaux de vie, globalement élevés mais inégalement répartis. En 2018, le niveau de vie médian s'élève à 29 400 euros dans le PMGF, 42 100 euros dans le canton de Genève et 56 200 euros dans le district de Nyon. Les habitants du district de Nyon bénéficient ainsi d'un niveau de vie près de deux fois supérieur à ceux du PMGF. Les ménages transfrontaliers du PMGF ont un niveau de vie très proche de la médiane genevoise (41 900 euros) et nettement supérieur aux non transfrontaliers (20 200 euros).

Le niveau de vie dans le PMGF, plus faible que dans la partie suisse du Grand Genève, reste élevé en comparaison de la région Auvergne-Rhône-Alpes ou des départements de l'Ain et de la Haute-Savoie. Les revenus perçus de l'étranger, principalement des salaires suisses, souvent élevés en comparaison de ceux perçus en France, ont un impact significatif sur le niveau de vie des ménages transfrontaliers. Les personnes vivant dans ces ménages ont un niveau de vie proche de celui du canton de Genève et deux fois supérieur à ceux ne touchant que des revenus d'origine française.

Le travail transfrontalier réduit considérablement le risque d'exposition à la pauvreté, mais contribue aussi à une forte hétérogénéité des revenus au sein du PMGF. Sans surprise, les familles monoparentales, notamment dans le PMGF, sont davantage exposées à la pauvreté que les couples, en particulier ceux sans enfants. Les habitants du PMGF les plus exposés à la pauvreté sont ceux qui ne bénéficient pas de revenus transfrontaliers, souvent domiciliés dans des zones urbaines très proches du canton de Genève.

Les inégalités de revenus sont élevées dans le Grand Genève. Une première mesure d'inégalité retenue dans cette analyse, l'indice de Gini, montre que les disparités de niveau de vie sont plus importantes dans le canton de Genève (0,42) que dans le PMGF (0,36) et que dans le district de Nyon (0,37). La présence de très hauts revenus, surtout dans le canton de Genève, influence fortement cet indice. Une autre mesure d'inégalité, le rapport inter-décile, souligne un aspect différent des disparités de niveau de vie : les 10 % les plus aisés ont un niveau de vie au moins 5,4 fois plus élevés que les 10 % les plus modestes dans le PMGF, soit davantage que dans le canton de Genève (4,7) et dans le district de Nyon (4,5).

Enfin, côté suisse, la population est très aisée au bord du lac Léman et plus modeste en périphérie de la ville de Genève. Les communes urbaines du canton de Genève présentent également moins d'inégalités. Dans le PMGF, les disparités sont plus marquées dans les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) les plus proches de la frontière, où le travail transfrontalier est très fréquent.

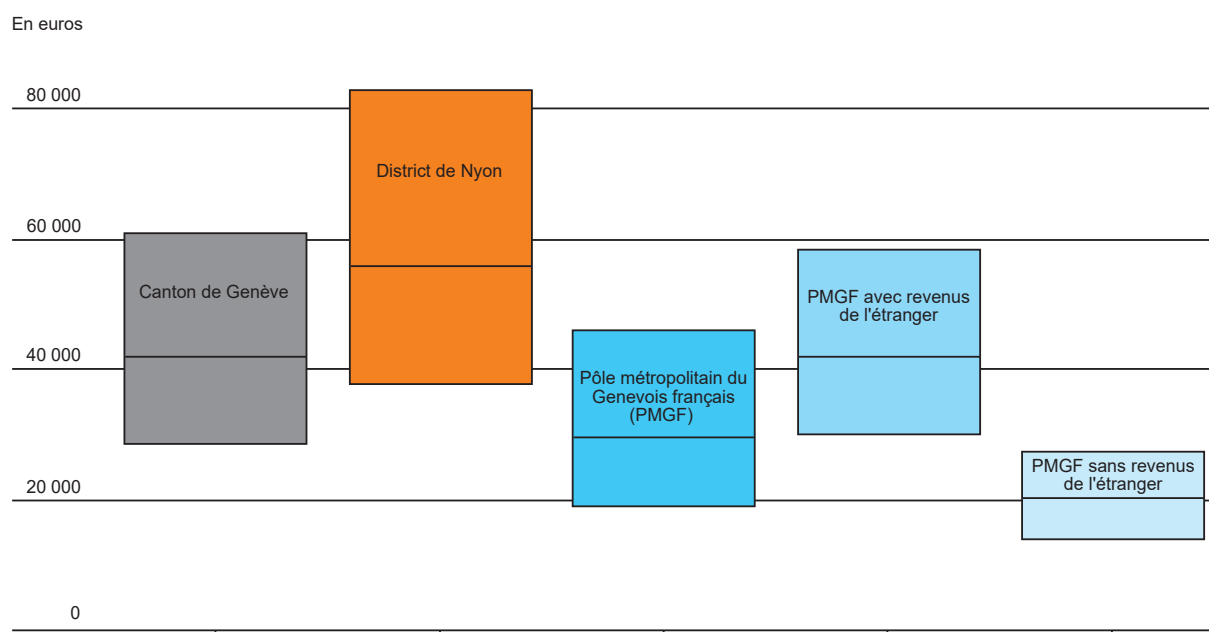
Un niveau de vie plus élevé dans la partie suisse du Grand Genève

L'agglomération transfrontalière du Grand Genève est composée de trois sous-territoires, le Pôle métropolitain du Genevois français (PMGF), le canton de Genève et le district de Nyon. En 2018¹, le niveau de vie annuel médian est de 29 400 euros dans le PMGF. Il s'élève à 42 100 euros dans le canton de Genève et à 56 200 euros dans le district de Nyon (au taux de change moyen de 2018, soit 1,1549 franc suisse pour un euro²). Les habitants du district de Nyon ont donc un niveau de vie près de deux fois supérieur à ceux du PMGF, tandis que ceux du canton de Genève se situent à un niveau intermédiaire.

Si le niveau de vie médian des habitants du district de Nyon est nettement supérieur à celui de l'ensemble de la Suisse (42 300 euros), celui des résidents du canton de Genève est comparable à celui observé à l'échelon du pays. Toutefois, en haut de la distribution, les revenus des résidents du canton de Genève sont plus élevés que ceux de l'ensemble de la Suisse (troisième quartile à 60 800 euros contre 58 000 euros).

Le niveau de vie des habitants du PMGF est inférieur à celui des habitants du canton de Genève ou du district de Nyon. Toutefois, il est très élevé par rapport à celui de la région Auvergne-Rhône-Alpes ou même des deux départements dans lesquels le PMGF s'inscrit, l'Ain et la Haute-Savoie. En effet, le niveau de vie médian du PMGF (29 400 euros) est supérieur de 31 % à celui d'Auvergne-Rhône-Alpes (22 500 euros), de 25 % à celui du département de l'Ain (23 400 euros) et de 10 % à celui de la Haute-Savoie (26 600 euros). Plus finement, le premier quartile du PMGF (19 000 euros) est comparable à celui de la Haute-Savoie (19 200 euros). Le troisième quartile est en revanche nettement plus élevé dans le PMGF (45 700 euros) qu'en Haute-Savoie (38 200 euros) ou dans l'Ain (31 300 euros).

G 01 Distribution des niveaux de vie dans les sous-territoires du Grand Genève, en 2018



Lecture : chaque boîte représente les niveaux de vie de la moitié de la population. Elles sont délimitées en bas par le premier quartile du niveau de vie du sous-territoire et en haut par son troisième quartile. La ligne à l'intérieur de la boîte correspond au niveau de vie médian dans le sous-territoire. Par exemple, parmi les habitants du canton de Genève, la moitié a un niveau de vie supérieur à 42 100 euros, un quart a un niveau de vie inférieur à 28 700 euros et un quart a un niveau de vie supérieur à 60 800 euros.

Sources : Insee - Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2018 / OCSTAT - Statistique du revenu et de la fortune des ménages 2017-19 / Statistique Vaud - BDSEV 2018

¹ Les statistiques de niveau de vie et de pauvreté portent actuellement, en dernier millésime comparable disponible, sur l'année 2018.
² Pour faciliter la lecture de cette fiche, une seule devise a été utilisée : l'euro.

Niveau de vie

Dans une perspective transfrontalière, la notion de niveau de vie (ou revenu disponible équivalent) a pour but de permettre une comparaison des revenus de la population dans les différents sous-territoires du Grand Genève, sur la base d'une définition commune et d'une même monnaie.

Le niveau de vie d'une personne est construit à partir du revenu brut total de son ménage, revenu dont on déduit les prélèvements obligatoires (impôts, cotisations sociales, cotisations d'assurance-maladie, pensions alimentaires ou autres contributions versées à d'autres ménages). À noter que les loyers n'en font pas partie. Par ailleurs, contrairement aux revenus du patrimoine, le patrimoine lui-même n'est pas pris en considération dans le calcul du niveau de vie.

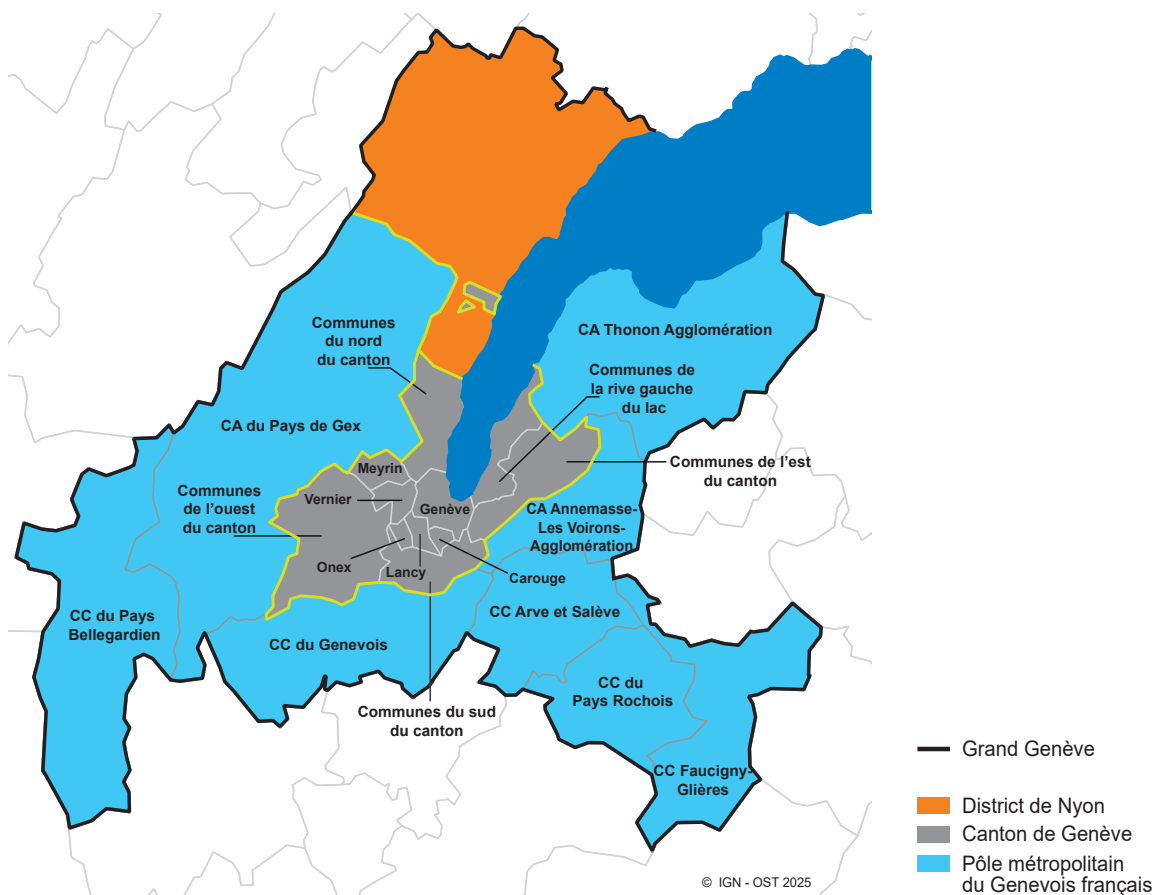
Ce montant est ensuite individualisé en prenant en compte le nombre de personnes du ménage (nombre d'unités de consommation du ménage selon l'échelle d'équivalence de l'OCDE). Le niveau de vie est donc un montant individualisé qui s'applique à l'identique à chaque personne dans le ménage et non une valeur cumulée pour l'ensemble du ménage.

L'ensemble des informations méthodologiques et des définitions sont disponibles dans la note méthodologique : [Revenus et inégalités économiques dans le Grand Genève \(Décembre 2024\)](#)

Périmètre de l'étude

L'agglomération transfrontalière du Grand Genève est composée de trois sous-territoires, le Pôle métropolitain du Genevois français (PMGF), le canton de Genève et le district de Nyon. Cette agglomération comprend plus d'un million d'habitants répartis dans 209 communes.

Le Grand Genève



Établissements publics de coopération intercommunales (EPCI)

Le PMGF, qui représente la partie française du Grand Genève, est composé de 117 communes, elles-mêmes groupées en huit établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Ces groupements de communes sont des structures administratives qui permettent aux communes de mutualiser leurs compétences. Cette étude propose des résultats à l'échelon des EPCI, ainsi qu'à l'échelle communale pour les 15 les plus peuplées (Annemasse, Bonneville, Divonne-les-Bains, Ferney-Voltaire, Gaillard, Gex, La Roche-sur-Foron, Prévessin-Moëns, Reigner-Ésery, Saint-Genis-Pouilly, Saint-Julien-en-Genevois, Thonon-les-Bains, Valservhône, Vétraz-Monthoux et Ville-la-Grand).

Regroupements de communes dans le canton de Genève

Le canton de Genève se compose de 45 communes. Les données genevoises relatives aux revenus des ménages étant construites à partir d'un échantillon de ménages, la diffusion de résultats à la commune n'est possible que pour les villes de plus de 15 000 habitants (Carouge, Genève, Lancy, Meyrin, Onex et Vernier). Pour les besoins spécifiques de cette étude, les 39 autres communes du canton sont réparties en cinq groupes de communes.

Communes de l'est du canton : Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg, Choulex, Gy, Jussy, Meinier, Pre-singe, Puplinge et Thônex.

Communes du nord du canton : Bellevue, Céligny, Collex-Bossy, Genthod, Grand-Saconnex, Pregny-Chambésy et Versoix.

Communes de l'ouest du canton : Aire-la-Ville, Avully, Avusy, Bernex, Cartigny, Chancy, Dardagny, Laconnex, Russin, Satigny et Soral.

Communes de la rive gauche du lac : Anières, Collonge-Bellerive, Cologny, Corsier, Hermance et Vandœuvres.

Communes du sud du canton : Bardonnex, Confignon, Perly-Certoux, Plan-les-Ouates, Troinex et Veyrier.

District de Nyon

Le district de Nyon se compose de 47 communes. Les résultats sont disponibles uniquement au niveau du district.

Des résultats détaillés pour chaque sous-territoire sont disponibles ici:

https://www.statregio-francosuisse.net/telechargements/tableaux/02/donnees_complementaires.xls

Les familles monoparentales davantage exposées à la pauvreté que les autres types de ménage, surtout dans le Pôle métropolitain du Genevois français

Dans le Grand Genève, des deux côtés de la frontière, la composition et la structure des ménages ont les mêmes effets sur le niveau de vie. Les familles monoparentales ont un niveau de vie plus faible que le reste des ménages et sont donc plus souvent exposées à la pauvreté. À l'inverse, les couples, notamment ceux sans enfants, ont un niveau de vie plus élevé que le reste de la population. Au sein du PMGF, les familles monoparentales sont 2,1 fois plus exposées à la pauvreté que les couples avec enfants et 3,0 fois plus que les couples sans enfants. C'est davantage que dans le canton de Genève (respectivement 1,3 et 2,2 fois) et dans le district de Nyon (respectivement 1,8 et 1,7 fois). Dans ce dernier territoire, le risque est par ailleurs moindre pour les couples avec enfants

que pour les couples sans enfants, qui peuvent être des couples de retraités aux revenus plus modestes que les ménages en âge d'activité.

Les personnes vivant seules se situent à un niveau intermédiaire. Sans surprise, les hommes seuls sont plus aisés que les femmes seules, surtout dans le PMGF et dans le district de Nyon. Cette différence de niveau de vie entre femmes et hommes vivant seuls est moins marquée dans le canton de Genève.

Exposition à la pauvreté

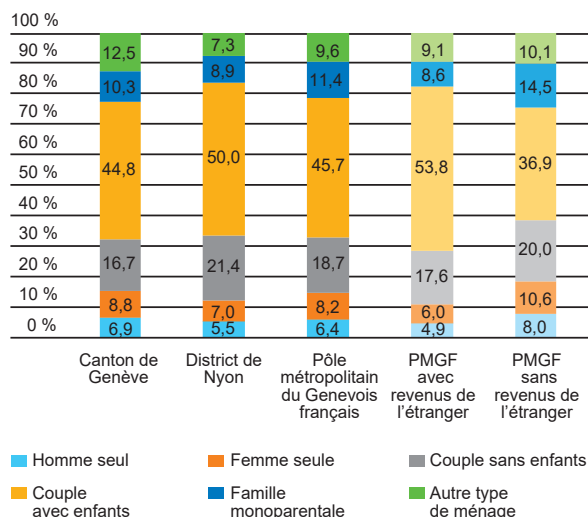
L'exposition à la pauvreté se définit comme la proportion des personnes ayant un niveau de vie inférieur à 60 % du niveau de vie médian de chaque sous-territoire pris séparément (PMGF, canton de Genève ou district de Nyon). Cette situation concerne 19,0 % des habitants du district de Nyon, 19,3 % de ceux du canton de Genève et 21,5 % de ceux du PMGF. La comparaison directe de ces trois valeurs est toutefois très délicate car le seuil en dessous duquel une personne est considérée comme exposée à la pauvreté diffère selon sa domiciliation. Ainsi, un même habitant du Grand Genève peut être considéré comme exposé à la pauvreté dans le territoire où il habite, mais pas dans un territoire voisin.

Par ailleurs, cet indicateur évalue la pauvreté relative et non absolue. Une personne vivant dans un ménage considéré comme exposé à la pauvreté l'est par rapport aux autres ménages du sous-territoire. Cela ne signifie pas nécessairement que son revenu est inférieur à un montant prédéterminé comme seuil absolu de pauvreté.

Le niveau de vie et l'exposition à la pauvreté sont également liés à l'âge du ménage (âge du référent fiscal pour le PMGF ou personne la plus âgée du ménage pour le canton de Genève et le district de Nyon). Quel que soit le sous-territoire, le niveau de vie est plus bas pour les personnes vivant dans les ménages les plus jeunes (moins de 30 ans) et pour les plus âgés (75 ans ou plus) que pour le reste de la population. L'effet sur l'exposition à la pauvreté diffère cependant selon les sous-territoires. Dans le district de Nyon, les personnes vivant dans des ménages jeunes ont par exemple 2,3 fois plus de risques d'être exposées à la pauvreté que les personnes en ménage de 50 à 59 ans. Dans le PMGF et dans le canton de Genève, l'écart est beaucoup moins marqué (1,3).

Au sein du PMGF, les personnes bénéficiant de revenus de l'étranger ont un revenu beaucoup plus élevé. Le profil de ces personnes, transfrontalières pour la plupart, diffère quelque peu de celui des autres habitants : ils sont plus jeunes et vivent plus souvent en couple avec enfants.

G 02 Répartition des types de ménage dans les sous-territoires du Grand Genève, en 2018



Sources : Insee - Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2018 / OCSTAT - Statistique du revenu et de la fortune des ménages 2017-19 / Statistique Vaud - BDSEV 2018

T 01 Niveau de vie annuel médian (en euros) dans les sous-territoires du Grand Genève, par type de ménage, en 2018

	Niveau de vie annuel médian, en euros		
	Canton de Genève	District de Nyon	Pôle métropolitain du Genevois français
Homme seul	40 100	51 500	26 100
Femme seule	38 900	43 600	22 900
Couple sans enfants	48 000	59 600	32 500
Couple avec enfants	42 000	59 800	31 700
Famille monoparentale	35 600	44 100	21 100
Autre type de ménage	44 700	52 400	29 700
Ensemble	42 100	56 200	29 400

Sources : Insee - Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2018 / OCSTAT - Statistique du revenu et de la fortune des ménages 2017-19 / Statistique Vaud - BDSEV 2018

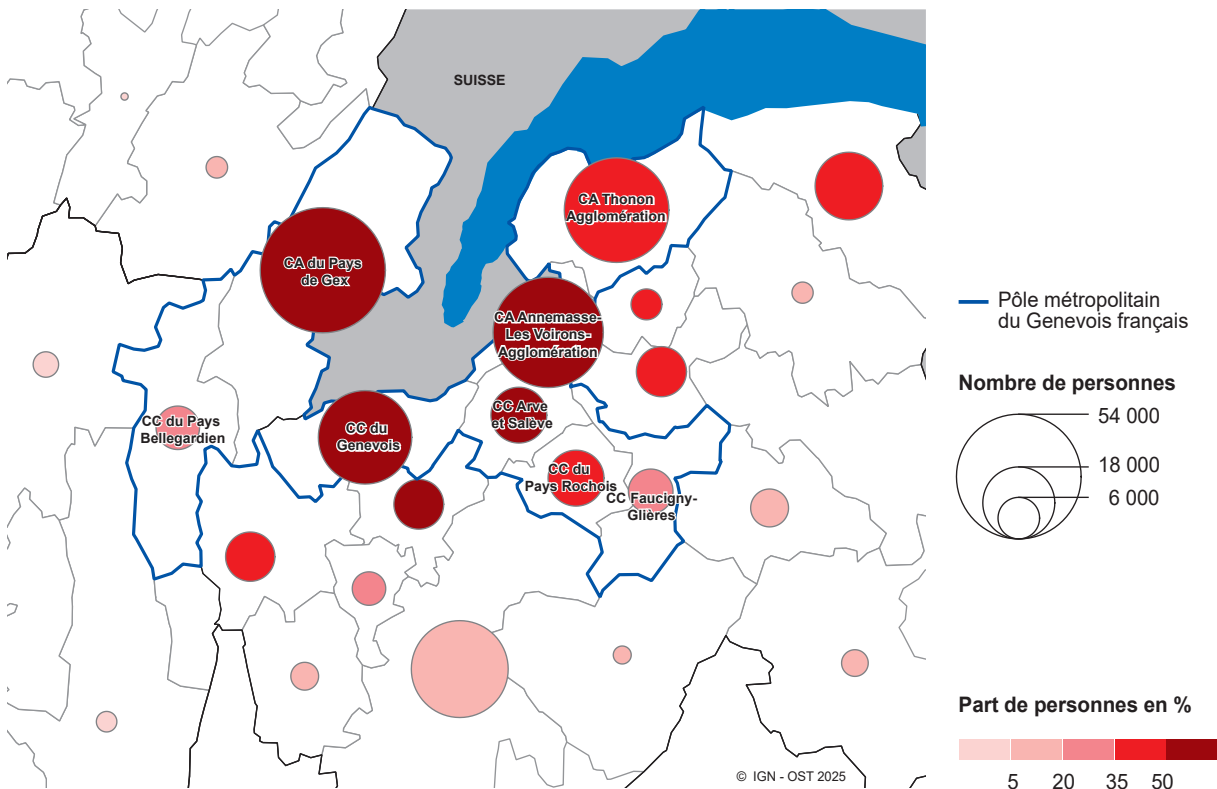
Dans le PMGF, un niveau de vie nettement supérieur pour les ménages transfrontaliers

En 2018, 52 % des habitants du PMGF vivent dans un ménage percevant un revenu de source étrangère (ménages transfrontaliers), provenant en très grande majorité de Suisse. Les revenus étrangers sont avant tout des salaires, souvent élevés en comparaison de ceux perçus en France. De ce fait, les personnes vivant dans ces ménages ont un niveau de vie deux fois supérieur à ceux ne touchant aucun revenu en provenance de l'étranger (41 900 euros contre 20 200 euros). Leur niveau de vie est alors comparable à celui des habitants du canton de Genève.

Avec 20 200 euros, les non-transfrontaliers ont, quant à eux, un niveau de vie plus proche de celui de la région Auvergne-Rhône-Alpes (22 500 euros) que de celui des Suisses. Comme les salaires suisses sont plus élevés que ceux perçus en France, le travail transfrontalier contribue très fortement à l'hétérogénéité des revenus au sein du PMGF.

Le travail transfrontalier prévient l'exposition à la pauvreté. Seules 5,0 % des personnes bénéficiant de revenus de l'étranger y sont exposées. Ce taux est près de huit fois supérieur pour la population n'en bénéficiant pas (39,5 %). Pour rappel, les taux d'exposition à la pauvreté sont calculés par rapport au revenu disponible du PMGF. S'ils étaient calculés par rapport au revenu de la France, comme pour le taux de pauvreté, ils seraient beaucoup plus bas.

Personnes bénéficiant de revenus de source étrangère, par EPCI, en 2018



Sources : Insee - Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2018

Côté suisse, la population est très aisée au bord du Léman et plus modeste en périphérie de la ville de Genève

Au sein de chaque sous-territoire du Grand Genève, le niveau de vie de la population n'est pas homogène. Côté suisse, le niveau de vie annuel médian est très élevé dans le groupement de communes de la rive gauche du Léman (65 500 euros), dans le district de Nyon (56 200 euros) et dans le groupement de communes du sud du canton de Genève (53 600 euros). Dans ces zones, les 25 % d'individus les plus aisés bénéficient d'un niveau de vie supérieur à 75 500 euros dans le sud du canton, 82 600 euros dans le district de Nyon et 107 300 euros sur la rive gauche du Léman.

À l'inverse, le niveau de vie médian est plus modeste dans les communes urbaines du canton de Genève situées à proximité du centre de l'agglomération, comme à Vernier (35 100 euros) et à Meyrin (36 700 euros).

Indicateurs globaux

En l'absence de base de données commune, les valeurs des différents indicateurs ne sont pas disponibles pour le périmètre pris dans son ensemble. Ainsi, la publication ne fait pas mention du niveau de vie médian, ni du niveau d'inégalités ou du taux d'exposition à la pauvreté du Grand Genève. De plus, le seuil définissant l'exposition à la pauvreté est calculé séparément dans chaque sous-territoire.

Parité de pouvoir d'achat et coût du logement

En revanche, l'analyse considère l'ensemble du Grand Genève comme un territoire unique au sein duquel les habitants peuvent se déplacer et consommer des biens et services. Ainsi, aucune notion de parité de pouvoir d'achat n'est intégrée, même s'il est certain que les prix des différents biens et services peuvent varier entre les différents sous-territoires, notamment de part et d'autre de la frontière. C'est particulièrement le cas pour le coût du logement (à l'achat ou à la location).

Effets du taux de change

En raison de l'indisponibilité de données plus récentes pour le canton de Genève au démarrage de l'analyse, cette étude est effectuée avec le millésime de données 2018. Les données de revenus sont par nature plutôt structurelles et varient progressivement d'une année à l'autre. Néanmoins, le taux de change peut avoir un effet important sur la comparaison des revenus gagnés des deux côtés de la frontière. En 2018, ce taux s'inscrivait à 1,1549 franc pour un euro, contre 0,9524 franc pour un euro en 2024. Au taux de 2024, toutes choses égales par ailleurs, l'écart entre revenus perçus en Suisse (tant par les résidents suisses que par les travailleurs frontaliers) et revenus perçus en France serait, en 2024, sensiblement plus élevé qu'en 2018. Il en résulterait notamment un écart de revenus encore plus marqué entre les ménages du PMGF bénéficiant de revenus en francs suisses et les autres.

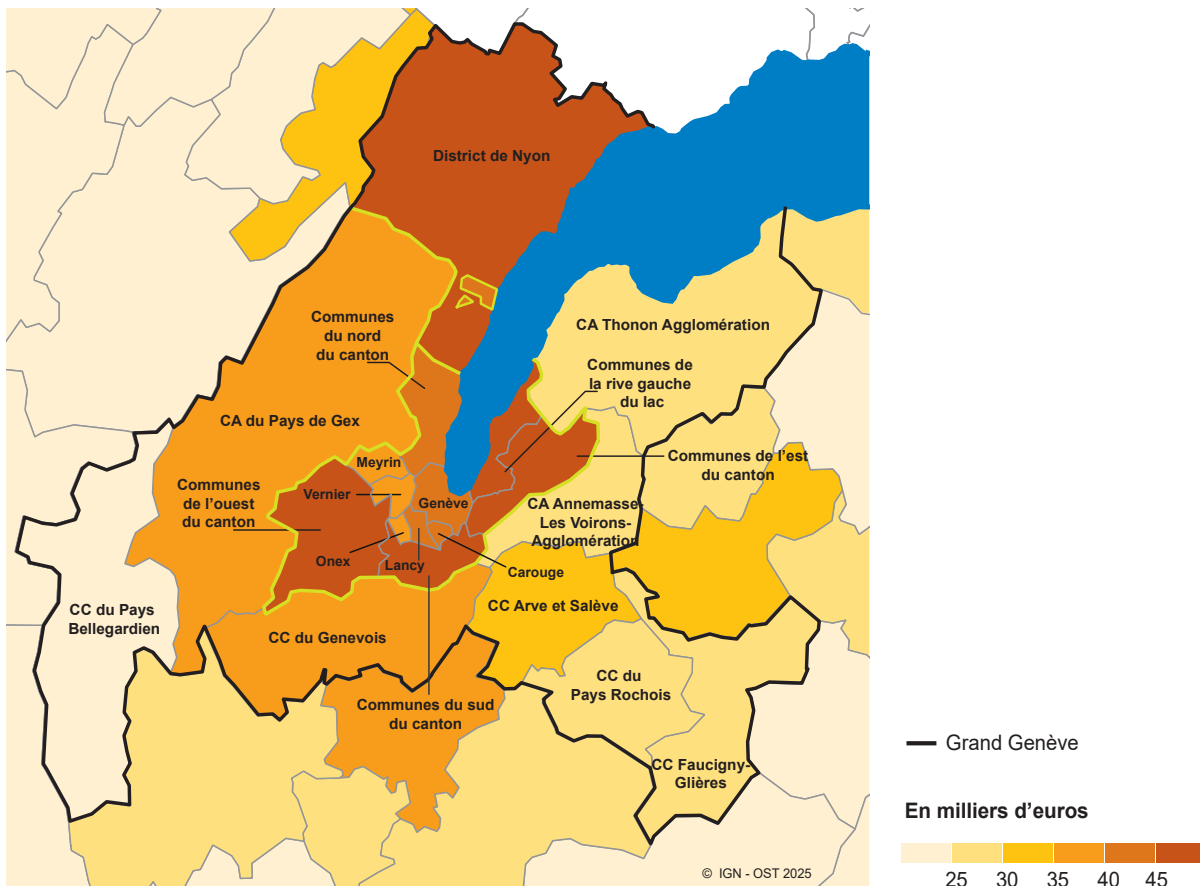
Dans le Pôle métropolitain du Genevois français, le niveau de vie augmente avec la proximité de la frontière

Dans chacun des huit EPCI du PMGF, le niveau de vie médian est supérieur à celui d'Auvergne-Rhône-Alpes. La communauté de communes (CC) du Genevois et la communauté d'agglomération (CA) du Pays de Gex ont un niveau de vie annuel médian particulièrement élevé, avec respectivement 37 500 euros et 35 800 euros. Ce sont les EPCI avec le plus haut niveau de vie de France métropolitaine. Un quart des habitants disposent d'un niveau de vie supérieur à 55 000 euros.

À l'inverse, les EPCI ayant le niveau de vie médian le plus faible sont la CC du Pays Bellegardien (23 300 euros) et la CC de Faucigny-Glières (25 400 euros). Ce sont les deux EPCI où la part de personnes vivant en ménage transfrontalier est la plus basse. La CA d'Annemasse-Les Voirons-Agglomération se situe à un niveau immé-

diatement plus élevé avec 26 100 euros. Concernant les plus grandes communes du PMGF, le niveau de vie de la population est plus élevé à Divonne-les-Bains (43 000 euros), Prévessin-Moëns (40 200 euros) et Gex (32 900 euros), et plus faible à Annemasse (21 400 euros) et Valserhône (22 400 euros). Saint-Genis-Pouilly (29 500 euros) présente la particularité d'avoir à la fois un premier quartile bas et un troisième quartile élevé, ce qui traduit une forte disparité des revenus dans la commune.

Niveau de vie annuel médian, en 2018



Sources : Insee - Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2018 / OCSTAT – Statistique du revenu et de la fortune des ménages 2017-19 / Statistique Vaud – BDSEV 2018

L'absence de revenus de source étrangère comme facteur majeur d'exposition à la pauvreté dans le Pôle métropolitain du Genevois français

Dans les EPCI du PMGF, plus la part des revenus étrangers est forte, plus la différence de niveau de vie entre les ménages transfrontaliers et les autres est marquée. Le niveau de vie médian des ménages transfrontaliers est 2,5 fois plus élevé que celui du reste de la population dans la CA du Pays de Gex (45 800 euros pour les transfrontaliers, contre 17 800 euros pour les personnes sans revenus de l'étranger) et dans la CC du Genevois (respectivement 46 200 euros et 18 600 euros). Dans ces deux EPCI, plus de deux habitants sur trois vivent dans un ménage percevant des revenus de l'étranger.

Dans le PMGF, les personnes les plus exposées à la pauvreté (personnes dont le niveau de vie est inférieur à 60 % du niveau de vie médian du PMGF, soit 17 600 euros) sont celles qui ne bénéficient pas de revenus transfrontaliers et qui sont domici-

liées dans les zones urbaines les plus proches du canton de Genève : à Gaillard (taux d'exposition à la pauvreté de 67,8 % pour les personnes ne bénéficiant pas de revenus de l'étranger), Saint-Genis-Pouilly (61,4 %), Annemasse (60,5 %) et Saint-Julien-en-Genevois (54,6 %). Ce taux d'exposition à la pauvreté descend à 24,8 % pour les personnes des ménages non transfrontaliers au sein de la CC du Pays Rochois (31,0 % à la Roche-sur-Foron). Pour les membres de ménages transfrontaliers de cet EPCI, l'exposition à la pauvreté est la plus faible de l'ensemble des EPCI du PMGF (2,2 %). Ces données montrent que la distance à la frontière, si elle est déterminante dans la part de revenus issus de l'étranger, n'explique pas à elle seule les différences localisées d'exposition à la pauvreté.

T 02 Niveau de vie annuel médian (en euros) et part des personnes bénéficiant de revenus de l'étranger dans le Pôle métropolitain du Genevois français, en 2018

	Niveau de vie annuel médian, en euros			Part des personnes bénéficiant de revenus de l'étranger
	Ensemble	Sans revenus de l'étranger	Avec revenus de l'étranger	
CA Annemasse-Les Voirons-Agglomération	26 100	17 000	37 900	52,9 %
CA du Pays de Gex	35 800	17 800	45 800	67,0 %
CA Thonon Agglomération	27 900	21 500	40 000	44,3 %
CC Arve et Salève	32 600	22 400	42 500	59,2 %
CC du Genevois	37 500	18 600	46 200	70,9 %
CC du Pays Bellegardien	23 300	19 500	34 200	33,3 %
CC du Pays Rochois	29 300	23 600	42 400	39,2 %
CC Faucigny-Glières	25 400	22 500	39 300	25,5 %
Pôle métropolitain du Genevois français	29 400	20 200	41 900	52,3 %

Source : Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2018

Inégalités élevées dans le Grand Genève

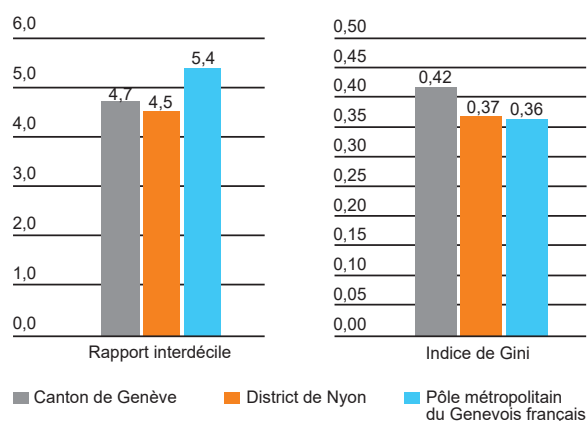
En 2018, l'indice de Gini du canton de Genève est de 0,42 et témoigne d'inégalités de revenus supérieures à ce qui est observé dans le PMGF (0,36) et dans le district de Nyon (0,37). D'une manière générale, les inégalités de revenus sont élevées dans le périmètre du Grand Genève. Ainsi, à titre de comparaison, l'indice de Gini vaut 0,30 pour l'ensemble de la Suisse et 0,29 en Auvergne-Rhône-Alpes.

Le rapport interdécile montre une image légèrement différente des inégalités dans le Grand Genève. En effet, il atteint 5,4 dans le PMGF, contre 4,7 dans le canton de Genève et 4,5 dans le district de Nyon. Cette mesure confirme le niveau d'inégalités nettement plus marqué dans les trois sous-territoires du Grand Genève que dans l'ensemble de la Suisse (rapport interdécile de 3,7) ou qu'en Auvergne-Rhône-Alpes (3,4), ainsi qu'en comparaison avec un autre territoire urbain, la Métropole de Lyon (3,9).

La différence observée entre rapport interdécile et indice de Gini dans les sous-territoires du Grand Genève a deux causes principales. Premièrement, les très hauts revenus (au-delà du 9^e décile) sont plus présents et de surcroît particulièrement élevés dans le canton de Genève. Ils ont un effet important sur l'indice de Gini, mais pas sur le rapport

interdécile qui ne prend pas en compte les deux extrémités de la distribution. Deuxièmement, cette différence met en lumière la spécificité du PMGF, dont la distribution de revenus est moins marquée par la présence de revenus très élevés que par l'existence de deux populations aux niveaux de vie sensiblement différents : ceux bénéficiant de revenus de l'étranger et ceux bénéficiant uniquement de revenus perçus en France.

G 03 Mesures d'inégalités de revenus dans les sous-territoires du Grand Genève, en 2018



Sources : Insee - Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2018 / OCSTAT - Statistique du revenu et de la fortune des ménages 2017-19 / Statistique Vaud - BDSEV 2018

Inégalités de revenus

Afin de mesurer les inégalités de revenus (dispersion des revenus), les indicateurs suivants ont été utilisés dans l'analyse :

Indice de Gini

Il s'agit de l'indicateur le plus couramment utilisé pour évaluer les inégalités de revenus au sein d'une population. Cet indice peut prendre une valeur comprise entre 0 (égalité parfaite : chaque individu a le même revenu) et 1 (inégalité extrême : un seul individu concentre l'ensemble des revenus).

Rapport interdécile

Il correspond au rapport entre le neuvième décile et le premier décile. À la différence de l'indice de Gini, cette mesure a l'avantage d'être peu sensible aux valeurs les plus extrêmes.

D'autres indicateurs (rapport S80/S20, coefficient interquartile relatif, etc.) ont également été calculés et sont disponibles dans le fichier de résultats complémentaires.

Pôle métropolitain du Genevois français : deux populations

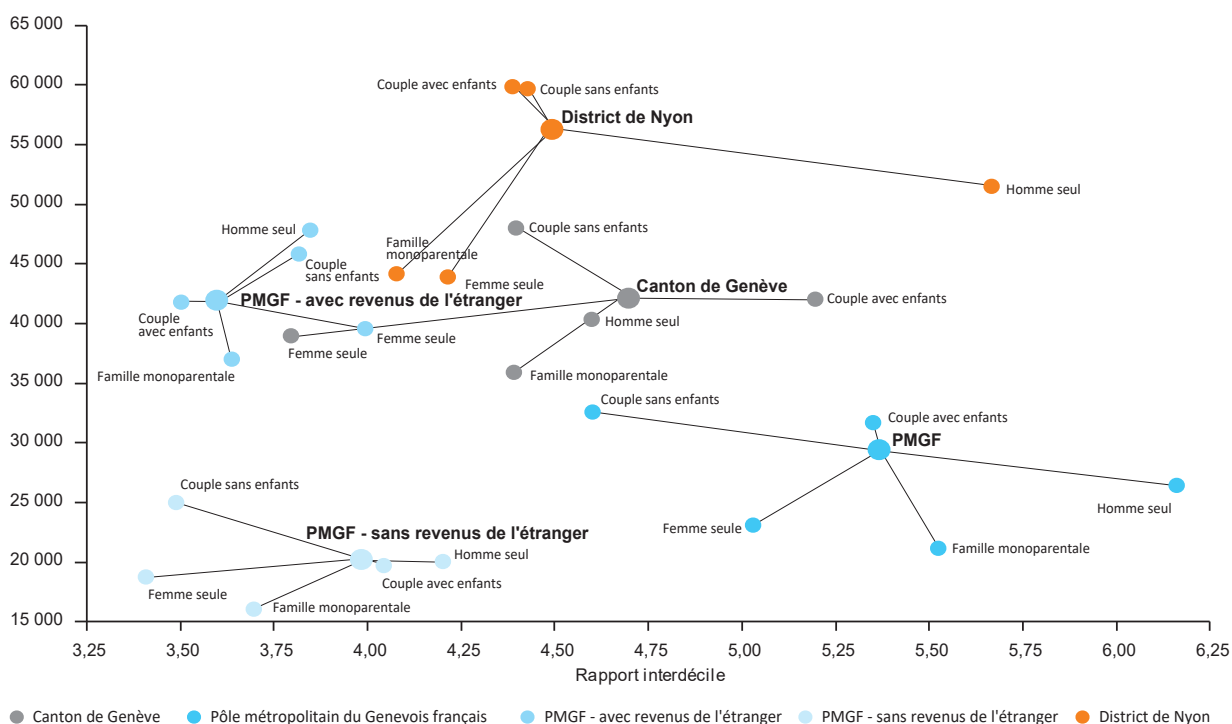
Parmi les ménages du PMGF qui perçoivent un revenu d'origine exclusivement française, le rapport interdécile est de 4,0. Pour ceux qui perçoivent un revenu dont au moins une partie vient de l'étranger, ce rapport tombe à 3,6. Ces deux populations affichent donc l'une et l'autre séparément un niveau d'inégalités inférieur au canton de Genève ou au district de Nyon, mais forment ensemble une population marquée par un plus haut niveau d'inégalités (rapport interdécile de 5,4). Les inégalités de l'ensemble de ce sous-territoire sont donc soutenues par la coexistence de deux populations hétérogènes entre elles.

Les niveaux de revenus des ménages transfrontaliers du PMGF sont proches de ceux des habitants du canton de Genève. Par exemple, les personnes en couple avec enfants dans un ménage transfrontalier du PMGF disposent d'un niveau de vie médian semblable à celui des couples avec

enfants du canton de Genève (respectivement 41 600 euros et 42 000 euros). Le niveau d'inégalités des revenus est, en revanche, moins élevé dans le PMGF. Par exemple, le rapport interdécile des couples transfrontaliers du PMGF (3,5) est de valeur davantage comparable à celui des couples du PMGF sans revenus de l'étranger (4,0) qu'à celui du canton de Genève, aux inégalités nettement plus marquées (5,2). Au final, en termes d'inégalités, la situation des ménages transfrontaliers du PMGF correspond davantage à celle du reste des autres habitants du PMGF qu'à celle des résidents du canton de Genève.

G 04 Niveaux d'inégalités (rapport interdécile) et niveau de vie annuel médian des habitants du Grand Genève, par sous-territoire et type de ménage, en 2018

Niveau de vie annuel médian, en euros



Lecture : chaque point correspond au rapport interdécile (axe horizontal) et au niveau de vie annuel médian (axe vertical) de la population correspondante. Par exemple, la position du point « Couple sans enfants » dans le PMGF - sans revenus de l'étranger correspond au niveau de vie médian (24 900 euros) et au rapport interdécile (3,50).

Sources : Insee - Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2018 / OCSTAT - Statistique du revenu et de la fortune des ménages 2017-19 / Statistique Vaud - BDSEV 2018

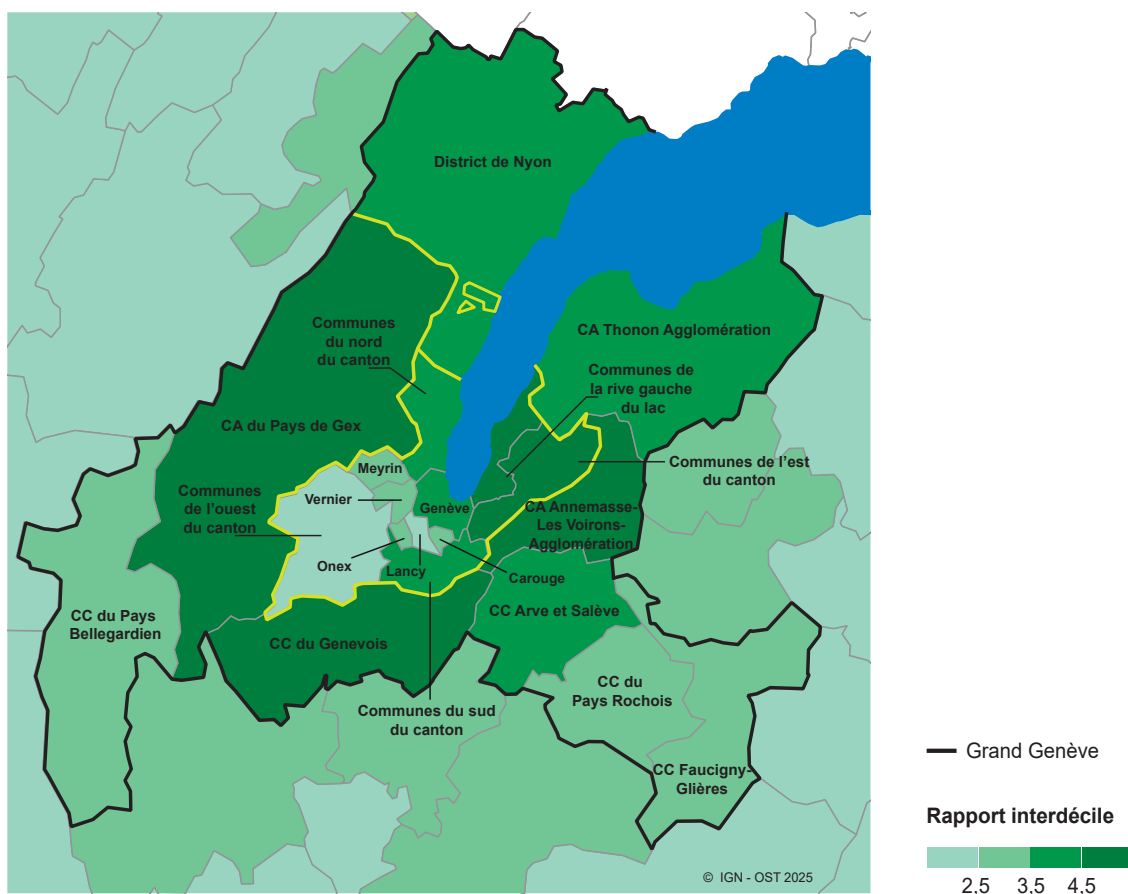
Moins d'inégalités dans les communes urbaines du canton de Genève

Dans la partie suisse du Grand Genève, le niveau des revenus varie fortement entre les communes ou groupements de communes, et c'est aussi le cas pour leur dispersion. Outre un niveau de vie particulièrement élevé, les communes de la rive gauche du lac se distinguent en effet aussi par un niveau d'inégalités très important (rapport interdécile de 7,5). Ce constat témoigne d'une concentration des hauts revenus dans ce groupement de communes, mais traduit aussi de forts écarts au sein de ces hauts revenus. Par ailleurs, la mixité sociale y est limitée, le premier quartile de niveau de vie étant largement supérieur à celui des autres zones de l'étude et l'exposition à la pauvreté, faible. Dans le district de Nyon, le niveau de revenus médian est également élevé, mais la dispersion des revenus est moindre (rapport interdécile de 4,5).

Les inégalités sont fortes dans les groupes de communes du nord (5,2) et de l'est (5,6) du canton, mais ceux-ci ont un niveau de revenus plus proche de la médiane du canton de Genève. L'hétérogénéité des types de communes groupées explique le niveau d'inégalités élevé. Par exemple, le groupement du nord du canton inclut à la fois des communes périurbaines plutôt aisées du bord du lac comme Genthod ou Pregny-Chambésy et des communes à caractère urbain comme Grand-Saconnex ou Versoix.

Parmi les zones du canton de Genève, quatre des six grandes communes urbaines ont un plus faible niveau d'inégalités des revenus : Lancy (rapport interdécile de 3,5), Vernier (3,6), Onex (3,7) et Meyrin (3,9). Carouge (4,4) et la ville de Genève (5,0) sont, quant à elles, plus hétérogènes.

Rapport interdécile, en 2018



Sources : Insee - Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2018 / OCSTAT – Statistique du revenu et de la fortune des ménages 2017-19 / Statistique Vaud – BDSEV 2018

Des inégalités plus marquées dans les EPCI où le travail frontalier est le plus fréquent

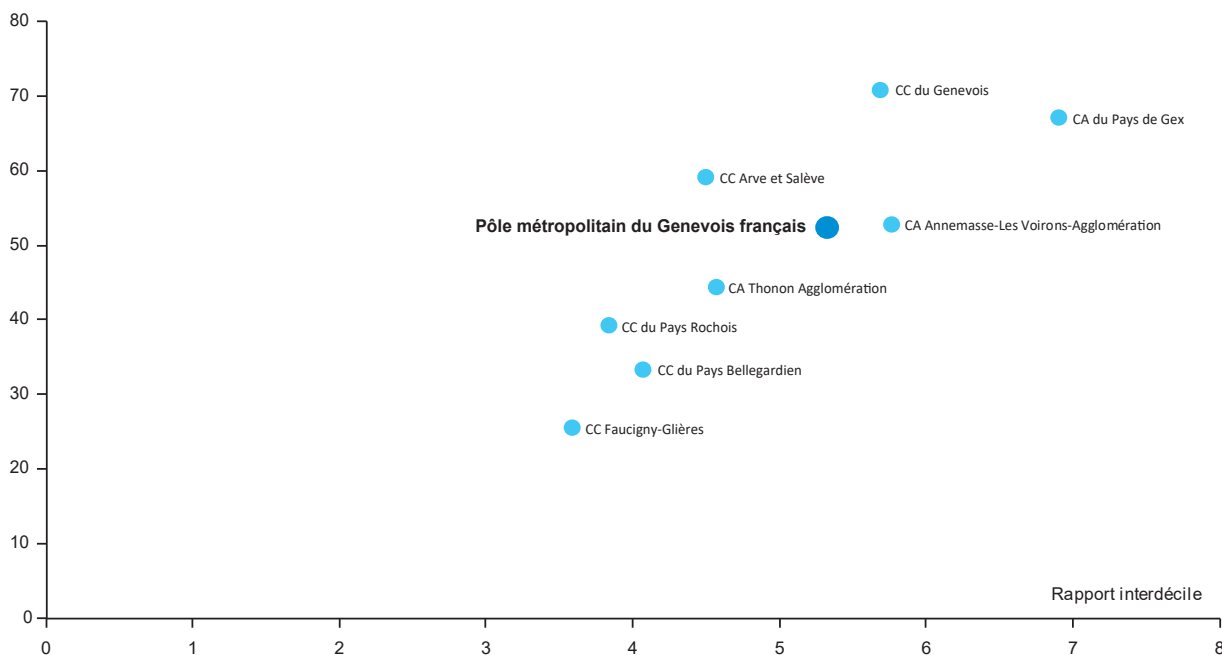
Au sein du PMGF, la CA du Pays de Gex (rapport interdécile de 6,9), celle d'Annemasse-Les Voirons-Agglomération (5,8) et la CC du Genevois (5,7) se distinguent par des inégalités de revenus plus importantes que dans l'ensemble du PMGF. À l'inverse, dans les EPCI les plus éloignés du centre de l'agglomération genevoise, tels que les CC de Faucigny-Glières (3,5), du Pays Rochois (3,8) ou du Pays Bellegardien (4,1), les niveaux d'inégalités sont plus bas.

Ce constat va de pair avec la fréquence du travail frontalier de chaque zone géographique. Ainsi, le niveau des inégalités est le plus faible là où la proportion de personnes vivant dans un ménage transfrontalier est moindre. Dans la CC de Faucigny-Glières, seul un quart des habitants vit dans

un ménage disposant de revenus provenant de l'étranger. Cette part est aussi inférieure à 40 % dans le Pays Bellegardien (33 %) et dans le Pays Rochois (39 %). À l'autre extrémité, dans le Genevois, 71 % des personnes vivent dans des ménages percevant des revenus de l'étranger. C'est davantage que dans les deux EPCI ayant le niveau d'inégalité le plus élevé : le Pays de Gex (67 %) et Annemasse-Les Voirons-Agglomération (53 %).

G 05 Rapport interdécile et part des personnes vivant dans des ménages transfrontaliers dans le Pôle métropolitain du Genevois français, selon l'EPCI, en 2018

Part des personnes vivant en ménage transfrontalier, en %



Lecture : chaque point correspond au rapport interdécile (axe horizontal) et à la part des personnes vivant en ménage transfrontalier (axe vertical) dans l'EPCI correspondant. Par exemple, la CA du Pays de Gex affiche un écart interdécile de 6,9. Dans cet EPCI, 67 % des habitants vivent dans un ménage qui perçoit des revenus de l'étranger.

Source : Insee - Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2018

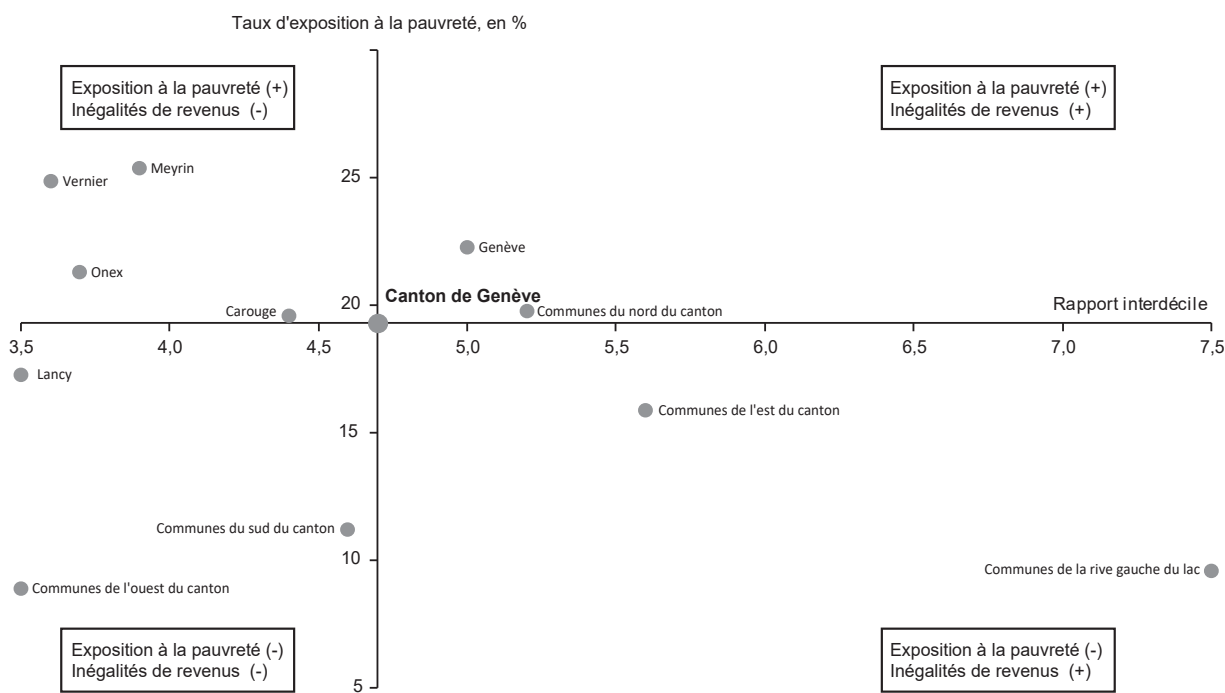
Inégalités et exposition à la pauvreté pas toujours liées

Dans le canton de Genève, les communes urbaines de Meyrin, Vernier, Onex et, dans une moindre mesure, Carouge ont un profil à faibles inégalités et forte exposition à la pauvreté. Du côté du PMGF, c'est également le cas des communes de Bonneville, Thonon-les-Bains, Valserhône, Ville-la-Grand et Annemasse.

Également marqués par une exposition à la pauvreté significative, la ville de Genève et le groupement de communes du nord du canton ont en revanche une plus forte hétérogénéité des revenus que les communes précitées. La CA d'Annemasse-Les Voirons-Agglomération a un profil plus proche de celui de la ville de Genève et est le seul EPCI à

avoir à la fois un taux d'exposition à la pauvreté et un niveau d'inégalités dépassant ceux du PMGF. Il abrite à la fois une population fortement exposée à la pauvreté (notamment dans les communes d'Annemasse et de Gaillard), avec le premier quartile de revenus le plus bas des huit EPCI, et un haut de la distribution plus proche de la valeur de l'ensemble du PMGF. Ce profil combinant inégalités et exposition élevée à la pauvreté caractérise aussi plusieurs grandes communes du PMGF : Saint-Genis-Pouilly, Ferney-Voltaire, Gaillard ou Saint-Julien-en-Genevois. Ces communes situées le long de la frontière ont une distribution de revenus beaucoup plus inégale que les communes urbaines plus éloignées du canton de Genève (Bonneville, Thonon-les-Bains, Valserhône).

G 06 Inégalités de revenus (rapport interdécile) et taux d'exposition à la pauvreté dans les communes et groupements de communes du canton de Genève, en 2018



Lecture : chaque point correspond au rapport interdécile (axe horizontal) et au taux d'exposition à la pauvreté (axe vertical) de la commune ou groupement de communes correspondant. L'origine (centre) du graphique représente les valeurs pour l'ensemble du canton de Genève. Ceci permet de voir dans quelle mesure une zone du canton est plus ou moins exposée à la pauvreté que l'ensemble du canton et affiche un niveau d'inégalités supérieur ou inférieur à l'ensemble du canton. Ainsi, par exemple, la commune d'Onex est plus exposée à la pauvreté, mais a une distribution de revenus moins inégale que l'ensemble du canton.

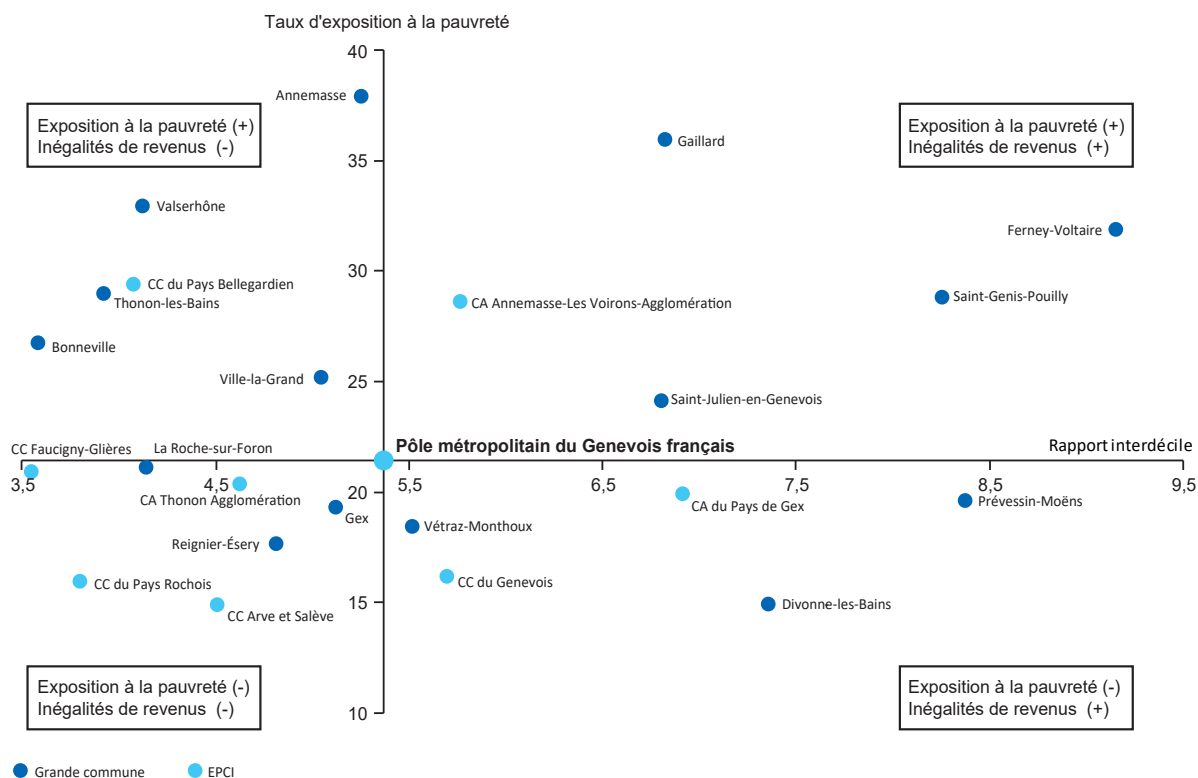
Source : OCSTAT - Statistique du revenu et de la fortune des ménages 2017-19

Un taux d'exposition à la pauvreté inférieur à la valeur cantonale et de fortes inégalités de revenus caractérisent les communes de la rive gauche du lac et, dans une moindre mesure, les autres communes à l'est du canton. Du côté français, les EPCI du Genevois et du Pays de Gex, les plus concernés par les revenus en provenance de l'étranger, ont un profil similaire.

du sud et de l'ouest du canton de Genève, mais également de quatre EPCI du PMGF, ceux parmi les moins proches du centre du Grand Genève : Pays-Rochois, Faucigny-Glières, Arve et Salève et Thonon Agglomération.

Enfin, certaines zones géographiques sont moins exposées à la pauvreté tout en conservant un faible niveau d'inégalités des revenus : c'est le cas de la ville de Lancy ainsi que des communes

G 07 Inégalités de revenus (rapport interdécile) et taux d'exposition à la pauvreté dans les EPCI et grandes communes du Pôle métropolitain du Genevois français, en 2018



Lecture : chaque point correspond au rapport interdécile (axe horizontal) et au taux d'exposition à la pauvreté (axe vertical) de la grande commune ou EPCI correspondant. L'origine (centre) du graphique représente les valeurs pour l'ensemble du Pôle métropolitain du Genevois français. Ceci permet de voir dans quelle mesure une zone du PMGF est plus ou moins exposée à la pauvreté que l'ensemble du sous-territoire et affiche un niveau d'inégalités supérieur ou inférieur à ce dernier. Ainsi, par exemple, la commune de Valsérhône est plus exposée à la pauvreté, mais a une distribution de revenus moins inégale que l'ensemble du PMGF.

Source : Insee - Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2018


Pour toute information

Site web de l'OST : www.statregio-francosuisse.net

Institut national de la statistique et
des études économiques
Direction régionale Auvergne-Rhône-Alpes

118, rue Servient
69003 Lyon

Téléphone : +33 4 87 65 95 34
Messagerie : insee-contact@insee.fr
Internet : www.insee.fr

 @InseeAra

Département des finances, des ressources humaines
et des affaires extérieures (DF)
Office cantonal de la statistique (OCSTAT)

82, route des Acacias
Case postale 1735 - 1211 Genève 26

Téléphone : +41 22 388 75 00
Messagerie : statistique@etat.ge.ch
Internet : <https://statistique.ge.ch>

